



ÉLECTIONS | P°5



TRAVAUX SUR LA COMMUNE | P°13



ÉCOLES | P°22

BULLETTIN

D'INFORMATION MUNICIPALE

Thorey en Plaine

• Mai 2021

• N°12

• www.thoreyenplaine.fr



VOIR P°12

MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

D'ici l'été 2022, une équipe de professionnels travaillant dans la coordination des soins entre professionnels sera constituée. Début des travaux en juin 2021.



VOIR P°6

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 26/07

Comme chaque année, le Conseil Municipal s'est réuni en présence du Souvenir Français, de l'UNC et de l'association France Canada Bourgogne.



« De sinople à la bande ondée d'argent, accompagnée d'un arbre d'or en chef et d'un bouquet de trois épis de blé tigés et feuillés du même ployés en bande; au chef bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules ».

ÉTAT CIVIL 2020



◆ MARIAGES

VERT (épouse BOURION) Marie-Agnès, Louise
BOURION Éric, Jean, André
(28 novembre)

◆ NAISSANCES

Mention spéciale pour GAIFFE Chloé (27 décembre 2019)



ANTABLI Alicia, Maria, Fatima (29 décembre),
BARDIN Elia, Amélie, Lyana (19 juin),
BOUKHARI Anas (15 avril),
BRETON Meï, Elisabeth (30 septembre),
BRUNO Hanaé, Abigael (15 août),
DE ZAN Paul, Henri (10 septembre),
GAUDOT Lina, Louise, Florine (19 octobre),
KESHI Alba (25 novembre),
MALEZIEUX CAETANO Anna (12 septembre),
PANOUILLOT Alycia (16 avril),
PÉRUS Emmy, Pascale (2 juillet),
PRADEEPAN Dulcie, Leela (3 juillet),
SEGUIN Nathan, Damien (4 décembre),
THOUVENOT Hugo, Charles, Camille (13 avril).

◆ DÉCÈS



CLERMONT (née BUFFENOIR) Anne, Gabrielle, Marcelle (26 septembre),
GUETTIER Jean-Claude (12 août),
HUBERT Ginette, Évelyne (22 décembre),
OLIVEIRA FERNANDES Antonio (9 novembre),
THIERY (née CONTET) Monique, Paulette, Jeanne (22 juin),
ZANCHETTA (née BREGLIANO) Maryse, Lucienne, Denise (17 août),

04 MOT DU MAIRE

05 VOS ÉLUS



06 VIVONS ENSEMBLE

- P°06 Vie communale et citoyenne
- P°15 Bien vivre à Thorey en Plaine
- P°18 Communiquer ensemble



20 VOS ENFANTS

- P°20 Conseil Municipal des Jeunes
- P°21 Bibliothèque
- P°22 École Maternelle
- P°23 École Élémentaire
- P°23 École de Musique



24 LES SERVICES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- P°24 Centre Social Intercommunal
- P°24 Point Relais Emploi
- P°25 SMICTOM
- P°26 Accueils périscolaires & extrascolaires
- P°27 Relais Petite Enfance
- P°27 Multiaccueil Petite Enfance



28 NOS ASSOCIATIONS

- P°28 Amné'zik
- P°28 Association Parents d'Élèves
- P°29 Loisirs Animation
- P°29 La Ruchette

30 RÈGLES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

31 CIVISME / PROTECTION DES CAMBRIOLAGES



LE MOT DU MAIRE

Gilles Brachotte

« Je tenais tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections municipales. Je la mesure et je ferai, avec le conseil municipal, tout pour en rester digne en respectant le passé mais en construisant notre avenir et en adaptant notre village aux évolutions sociétales » Gilles Brachotte.

Cher-e-s concitoyen-ne-s,

L'année 2020 a été bien insolite et éprouvante à bien des égards pour notre communauté et notre vie communale et sociale qui s'en sont retrouvées fortement perturbées. Ce contexte nous a obligé à plus d'agilité et à redoubler d'efficacité et d'efforts pour mener sereinement nos actions et avoir une vision claire et une trajectoire déterminée pour relever les défis collectifs qui nous attendent après cette pandémie. Je m'en suis ouvert à vous dans l'édito du mois de janvier 2021 et je ne vais pas reprendre tous les éléments car je ne veux ni tomber dans la répétition ni dans la morosité.

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections municipales. Je la mesure et je ferai, avec le conseil municipal, tout pour en rester digne en respectant le passé mais en construisant notre avenir et en adaptant notre village aux évolutions sociétales. Je vous rappelle que toute l'équipe est disponible en cas de besoin. Nous réorganiserons, dès qu'il en sera possible, nos réunions de quartier. En attendant, je reste, ainsi que les adjoints, bien évidemment disponible, sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Concernant nos investissements et nos actions en 2020, ils ont malgré la crise été très importants et vous pourrez le constater dans ce bulletin ou sur le site internet de la commune dans la rubrique « Vie Municipale ». Les grandes opérations pluri-annualisées que sont l'écoquartier du Canal de Bourgogne, la réhabilitation de la Mairie et la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle se sont poursuivies. Nous avons maintenu, dès que les conditions sanitaires étaient respectées, un maximum de vie sociale à l'image de la cérémonie des bébés de l'année. Nous avons aussi adapté le fonctionnement communal et administratif pour permettre la continuité de services et répondre ainsi à vos questionnements. Enfin, un ensemble de travaux d'entretien et d'amélioration de nos bâtiments se sont déroulés et nous avons profité de leur inoccupation pour les effectuer.

Malgré toute la volonté, la dynamique collective a été quand même très focalisée et phagocytée autour des questions sanitaires et des indications aléatoires, même contradictoires que nous recevions au cours du temps. Je tenais à remercier le conseil municipal et les différentes commissions qui ont su s'adapter et se mobiliser dans les périodes compliquées.

Je remercie aussi le personnel communal pour leur implication au quotidien afin de garantir la continuité de service. Je souhaite aussi très sincèrement remercier les équipes pédagogiques de nos écoles qui ont assuré, avec dévouement et le sens de la responsabilité éducative, la continuité pédagogique. Je pense enfin à nos associations qui ont été très lourdement impactées par la crise sanitaire et qui se retrouvent avec une année blanche. Je sais que leur sens de l'engagement et du bénévolat ne se sont pas taris et qu'ils préparent déjà le retour à la vie normale.

Plus que jamais, cette crise sanitaire, nous enseigne collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être notre ligne de conduite de nos actions quotidiennes pour œuvrer ensemble à l'essor de notre village et au bien-être de tous les habitants.

Plus que jamais notre projet pour Thorey en Plaine se doit d'être protecteur, solidaire et ambitieux. Il se doit d'être à la fois fortement attaché à ses traditions et à son identité mais aussi résolument tourné vers l'avenir, le « monde d'après », en conscience des enjeux sanitaires, environnementaux et de la nécessaire transition écologique. Nous nous sommes adaptés, nous nous adapterons encore s'il le faut. C'est dans notre nature.

Plus que jamais encore, l'année qui se profile sera sans doute encore complexe, mais l'histoire nous a prouvé, je crois, la faculté de résilience de l'être humain. Nous saurons relever les défis en matière de santé, d'écologie, de développement de notre commune. Tous, à notre niveau, nous en sommes les acteurs avec un véritable challenge sociétal.

En attendant, la situation nous impose de poursuivre nos efforts, de croire malgré les controverses aux avancées scientifiques comme le développement de nouvelles techniques vaccinales, de veiller les uns sur les autres et en particulier sur les personnes les plus vulnérables ou isolées. Je sais pouvoir compter sur la solidarité qui s'exprime très souvent dans notre village. Merci à tous, ne relâchez pas vos efforts, croyez en la vaccination et prenez soin de vous !

Bien fidèlement.

Gilles Brachotte

15 & 22 mars 2020 ÉLECTIONS MUNICIPALES



Les élections municipales ont eu lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020 de 8h à 18h, à la salle polyvalente. Le conseil municipal s'est réuni pour élire le Maire et les Adjointes le 23 mai 2020.



La crise sanitaire liée au COVID-19 a profondément bouleversé les élections municipales. Nous avons tout mis en œuvre pour que le processus démocratique se déroule dans de parfaites conditions sanitaires. Nous remercions d'ailleurs toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et à la tenue du bureau de vote.



Jean-Jacques VIGOT
Premier Adjoint

Gilles BRACHOTTE
Le Maire



Sébastien BONIN
Troisième Adjoint

Karine CHEDAL
Deuxième Adjointe

LES ÉLUS

7 COMMISSIONS ONT ÉTÉ CRÉÉES

Par défaut, le Maire est membre de droit dans toutes les commissions et les adjoints sont dans les commissions qui relèvent, a minima, de leur délégation. Les conseillers municipaux se sont inscrits dans les différentes commissions déterminées lors du conseil municipal du 04 juin 2020 :

◆ Commission Action Sociale (CAS) :

Marie-Josèphe JACQUIER, Francine COTTIN, Sylvie VANDEWEEGHE, Laure NAISSANT, Karine CHEDAL, Annie PELLETIER, Virginie PONSARD, Valérie LÉPINE et Martine MALGRAS.

◆ Commission Affaires scolaires, Jeunesse et CMJ :

Marie-Madeleine PLATHEY, Sophie GODRIE, Francine COTTIN, Marie-Josèphe JACQUIER, Séverine BERGER.

◆ Commission Cimetière :

Gilles ROBERT, Yann RHODDE, Jacques MORÉ, Philippe CATTEAU.

◆ Commission Fêtes et Cérémonies, Animation :

Philippe CATTEAU, Yann RHODDE, Laure NAISSANT, Marie-Josèphe JACQUIER, Francine COTTIN, Philippe BATON, Marie-Madeleine PLATHEY.

◆ Commission Finances :

Sébastien BONIN, Sylvain PELLETIER, Jacques MORÉ.

◆ Commission Fleurissement :

Laure NAISSANT, Sylvie VANDEWEEGHE, M. et Mme LHERMITTE, M. Jean VIVANT et Mme Christine FERREC

◆ Commission Urbanisme, Travaux, Environnement,

Embellissement et Sécurité :

Gilles ROBERT, Philippe CATTEAU, Jacques MORÉ, Philippe BATON, Marie-Josèphe JACQUIER, Séverine BERGER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

(15 conseillers municipaux et 2 suppléants élus pour 6 ans - élection le 23 mai 2020). Il se compose comme suit :

◆ **Le Maire** : Gilles BRACHOTTE,

◆ **Premier Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité et au personnel** : Jean-Jacques VIGOT,

◆ **Deuxième Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne** : Karine CHEDAL,

◆ **Troisième Adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques** : Sébastien BONIN,

◆ **Des conseillers municipaux** : Philippe CATTEAU, Francine COTTIN, Sophie GODRIE, Marie-Josèphe JACQUIER, Jacques MORÉ, Laure NAISSANT, Sylvain PELLETIER, Marie-Madeleine PLATHEY, Gilles ROBERT, Yann RHODDE, Sylvie VANDEWEEGHE.

◆ **Des conseillers municipaux suppléants** : Philippe BATON, Séverine BERGER.

NOMINATION ET DÉSIGNATION AUX ORGANISMES ET SYNDICATS :

◆ **Syndicat du Bassin de la Vouge** : Sylvain PELLETIER (titulaire), Yann RHODDE (titulaire), Jacques MORÉ (suppléant), Philippe CATTEAU (suppléant).

◆ **Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO)** : Philippe CATTEAU (titulaire), Jacques MORÉ (suppléant).

◆ **Sinotiv'eau** :

Sylvain PELLETIER (titulaire), Gilles ROBERT (suppléant).

◆ **Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : Marie-Josèphe JACQUIER.

◆ **Le GIP e-bourgogne** : Gilles BRACHOTTE.

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES :

Francine COTTIN et Gilles BRACHOTTE

CONSEILLER MUNICIPAL :

◆ **Délégué Correspondant Défense** : Jacques MORÉ.

◆ **Délégué aux Travaux** : Gilles ROBERT.

◆ **Délégué aux Finances et Subventions** : Jacques MORÉ.

OUVERTURE DE COMMISSIONS AUX HABITANTS

Le conseil municipal a décidé d'ouvrir certaines commissions aux habitants. Il s'agit des commissions « fêtes et cérémonies », « actions sociales » et « fleurissement, embellissement ».

Si vous êtes intéressés pour participer à la vie collective, pour apporter de nouvelles idées et pour nous aider lors de manifestations, merci de vous signaler en Mairie ou d'envoyer un mail à : mairie@thoreyenplaine.fr.



LA COMMISSION FLEURISSEMENT

La commission fleurissement, composée d'une dizaine d'habitants bénévoles environ et d'élus locaux, se charge du fleurissement et de l'embellissement du village. Ils gèrent le choix des plantes jusqu'à leur plantation. Un choix minutieux est effectué en concertation, au printemps et à l'automne. **Un grand merci à eux.**



Voisins vigilants

Mis en place depuis plusieurs années sur notre commune, la démarche de « voisins vigilants » également appelé « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue, d'un même immeuble ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Si vous souhaitez rejoindre le dispositif, merci d'envoyer un mail à l'adresse : mairie@thoreyenplaine.fr



EUROVIA
VINCI

Partenaire des territoires, Eurovia développe des solutions de mobilité pour améliorer la compétitivité économique et renforcer le lien social, par la conception, la construction et l'entretien des infrastructures de transport et des aménagements urbains.

Eurovia Bourgogne Franche-Comté - Agence de Dijon
7, rue Colbert - BP 33 - 21601 Longvic cedex
T/ 03 80 68 24 60 - dijon@eurovia.com

www.eurovia.fr



Rucher & Verger Conservatoire

La commune s'est engagée dans une démarche globale de développement durable et de gestion de la biodiversité. Dans ce contexte et avec l'aide de citoyens engagés et bénévoles, nous disposons d'un rucher contenant 3 ruches dont une ruche pédagogique. L'investissement est très important pour permettre une gestion durable du rucher et offrir aux habitants la possibilité d'acheter du miel de notre commune. L'intégralité de la vente étant utilisée pour équiper et entretenir le rucher.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe ?

envoyez un mail à :
mairie@thoreyenplaine.fr

Si vous observez un essaim d'abeilles accessible à hauteur d'homme, merci de prévenir par téléphone :

Philippe : 06.10.16.68.56 Jean-Claude : 06.13.35.03.55
Isabelle : 06.46.09.45.40 Gilles : 06.80.03.92.86

Aucune démarche ne pourra être entreprise si l'essaim n'est pas à hauteur d'homme ou s'il s'agit d'une autre espèce.



Dans le même état d'esprit, nous avons créé dans le parc intergénérationnel **UN VERGER CONSERVATOIRE** qui est un lieu de « mémoire » et de conservation de la diversité biologique et génétique de variétés anciennes de fruits (pommes, poires, cerises, etc.). Habituellement, et avec l'aide de Jean Vivant, nous organisons un apprentissage de la taille des arbres fruitiers. Malheureusement la situation sanitaire ne l'a pas permis cette année.

Vente de Miel

Au total :
801€

La vente du miel a eu lieu le 26 septembre 2020 à la salle polyvalente. La quasi-totalité du miel a été vendue !

2019



70 pots de 125g
52 pots de 250g

2020



104 pots de 125g
128 pots de 250g

Un remerciement aux membres du rucher qui donnent de leur temps pour favoriser la biodiversité et nous permettent de déguster un excellent miel !



Avenir
BUREAUTIQUE

Expert en solutions d'impressions et communications digitales.

☎ 03 80 48 60 00

✉ contact@avenirbureautique.fr

📍 3 Rue Aristide Berges, 21800 Sennecey-lès-Dijon

🌐 www.avenirbureautique.fr





MISSION D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE

Revalorisation des commerces

Avec la crise économique due aux confinements et aux mesures sanitaires successives, le conseil municipal a souhaité lancer une mission d'analyse de nos commerces avec l'aide de la Chambre de Commerces et d'Industrie Dijon Métropole. Les objectifs sont de mettre en œuvre des préconisations pour stabiliser et développer l'offre de commerces. In fine, il s'agit d'apporter un éclairage et une aide aux commerçants et aux élus afin de faire

vivre les commerces de proximité qui sont indispensables pour la qualité de vie de notre village et pour le vivre-ensemble. La collectivité veut une réflexion globale intégrant une adjonction de services à la population, le renforcement de la centralité économique et commerciale du village tout en anticipant la transmissibilité d'une activité.

PREMIÈRE PHASE

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Un contrôle de nos archives a été réalisé le 19 avril 2018 par un représentant de la Préfecture, en conformité avec les dispositions de la réglementation. Suite aux observations dressées à l'occasion de cette visite et à l'urgence d'être aux normes avant le prochain contrôle, il a été décidé de faire appel au prestataire CDG21 pour réorganiser les archives. Le classement ayant été programmé en deux tranches, 11 jours en 2020 et 11 jours en 2021. Il s'agit d'un classement thématique qui apportera un gain de temps non négligeable pour toutes recherches de documents.



Marché hebdomadaire

Cette année, le marché a ouvert ses portes le 14 mai. Il a été décidé avec les commerçants de le faire un jeudi sur deux, vu la densité de fréquentation en baisse. En tout, c'est une dizaine d'exposants qui ont répondu présents pour l'ouverture.



Vous êtes commerçant et souhaitez participer au marché de Thorey en Plaine ? N'hésitez pas à faire votre demande auprès de la Mairie.

De plus, l'ESAT Acodège s'est chargé à notre demande de la destruction des archives dites périmées (soit 1/3, norme habituelle lors de ce genre d'intervention).

SAS ETS PEDRON

Chauffage toutes énergies
Plomberie / Sanitaire
Climatisation / Ventilation

26, Route de Dijon 21110 THOREY EN PLAINE
Tél. : 03 80 39 80 20 - Fax : 03 80 39 85 02
Site : www.sas-pedron.fr e-mail : contact@sas-pedron.fr



Vœux à la population

« Le chemin est tracé : entreprendre en faisant preuve d'ambition réaliste. Un chemin qui respecte le passé et construit un avenir pour tous ». Gilles Brachotte, Maire.

Le vendredi 10 janvier, la population était invitée à la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal à la population. Cette année encore, vous étiez très nombreux à la salle polyvalente. Convivialité, échanges et moments de partages étaient au rendez-vous.

Ces vœux étaient aussi particuliers puisqu'ils s'agissait des derniers de la mandature et surtout parce qu'ils voyaient le départ d'un homme engagé depuis plus de 30 ans pour la collectivité (élu la première fois en 1971 comme conseiller municipal) : **M. Paul Berthiot, Maire honoraire (30 ans de fonction de Maire). Merci Paul !**



©Chantal MALATESTA



©Chantal MALATESTA



Colis des Aînés 5 DÉCEMBRE 2020

En raison de l'épidémie de COVID-19, le Maire en accord avec l'ensemble du conseil municipal et de la commission d'actions sociales n'a pas souhaité réunir nos aînés cette année. Ce fut un énorme regret mais la santé de nos concitoyen-ne-s est une priorité.

La commission « actions sociales » a donc décidé d'offrir un colis à tous nos aînés de plus de 70 ans. Les aînés ont pu venir récupérer leur colis le samedi 5 décembre de 10h à 12h à la salle polyvalente. Pour les aînés empêchés, les membres du conseil et de la commission sont allés à leurs domiciles.



DÉCORATIONS de Noël

De nouvelles décorations de Noël ont été achetées cette année. Les guirlandes des commerces ont été remplacées, des cordons lumineux sont venus compléter les arbres de la place de l'Orme Sully et un sapin devant la mairie est venu remplacer celui que nous nous sommes fait voler en 2016.



Cérémonie des naissances

3 OCTOBRE 2020

Depuis la création du verger conservatoire, la municipalité honore chaque année les « bébés de l'année » en dédiant un arbre ancien du verger conservatoire à tous les nouveaux nés. Ce moment symbolique et rituel est toujours un instant d'échanges et de plaisirs partagés entre les parents, les enfants et la municipalité.

Cette année, 13 bébés du village, nés en 2019, ont été conviés au parc intergénérationnel le 03 octobre 2020 afin de se voir remettre un cadeau offert par la commune.



Ce moment a permis aux parents d'accrocher un médaillon personnalisé sur l'arbre dédié à l'année 2019. Chacun-e pourra revenir ultérieurement se rappeler de ce moment de souvenirs et observer l'évolution de la nature. C'est par ces moments que se créent des sentiments d'appartenance à une communauté et à un territoire.

DISTRIBUTION DES MASQUES

Notre commune avait fait le choix de s'appuyer sur une commande groupée de 2,5 millions de masques par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Si aujourd'hui, trouver un masque semble être une question derrière nous, il en n'était pas le cas au cœur de la première vague c'est-à-dire au printemps 2020.

Les approvisionnements faisaient défaut et la qualité de certains produits laissait à désirer. La qualité était une préoccupation de la commune qui voulait fournir gratuitement des masques labellisés par la Direction Générale des Armées (DGA) et de l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

Ce sont 2315 masques adultes et 250 masques pour les enfants de 6 à 11 ans qui ont été commandés. Une réserve de masques adultes a été constituée.



MENUISERIE – EBENISTERIE

BOURION FRERES

Fabrication artisanale sur mesure

16, rue de la Plucharde 21110 Bretenière
tél : 03-80-51-14-74 fax : 03-80-51-03-70
email : bourionfreres@wanadoo.fr

Cérémonies commémoratives

Ne jamais oublier le passé et notre histoire, transmettre les valeurs du respect de l'autre et surtout prendre le temps d'un moment indispensable pour penser à l'ensemble des Morts pour la France et leur rendre hommage. Voici le rôle et les objectifs des commémorations. Se souvenir

est une obligation ardente pour ne pas oublier les causes qui entraînent une guerre et les conséquences qu'elle amène. Il est de notre devoir de nous souvenir des valeurs qui nous ont été transmises. Cette année, suite à la crise sanitaire, aucun public n'était autorisé à y assister aux cérémonies commémoratives.

DIMANCHE 26 JUILLET



**VENDREDI 8 MAI
& MERCREDI 11 NOVEMBRE**



Comme chaque année, le conseil municipal s'est réuni à la Stèle Commémorative en présence du Souvenir Français, de l'UNC et de l'association France Canada Bourgogne.



**PEDRON COUVERTURE**
Couverture • Zinguerie • Etanchéité • Bardage • Isolation

Thierry PEDRON
06 22 45 53 46

Tél. : 03 80 39 80 20 | Fax : 03 80 39 85 02
21110 THOREY-EN-PLAINE
email : pedron.couverture@orange.fr

ZOOM SUR LES TRAVAUX

ÉCO-QUARTIER CANAL DE BOURGOGNE

L'éco quartier a poursuivi cette année son développement avec l'ouverture de 9 lots comprenant la dernière tranche de ce nouvel espace de notre village. Au moment de l'impression de ces lignes, plus aucun lot n'est disponible dans cette zone. Ce sont donc à terme, 47 nouvelles familles que nous allons accueillir dans notre village. Ce développement urbanistique est maîtrisé et vient combler le desserrement naturel de la population. Pour votre information, entre 2013 et 2018 (année de référence INSEE), nous avons perdu 31 habitants et sommes passés d'une population légale de 1073 à 1042. Cela correspond à environ 15 habitations perdues. L'enjeu pour notre territoire est très important car nous devons maintenir les services à la population et cela passe par une dynamique territoriale qui sera d'ailleurs très contrainte dans les années à venir en particulier avec la nouvelle réglementation du SCOT du Dijonnais et la loi sur le zéro artificialisation des sols.



En parallèle de cette ouverture, les travaux de finition de la première tranche ont été réalisés.

MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

Depuis maintenant deux ans, l'ensemble du conseil municipal met tout en œuvre pour voir la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) sur notre commune. Cette ambition s'est construite en deux étapes :

- 1) réunir et fédérer des professionnels de santé autour d'un projet de santé qui a été labellisé par l'ARS Bourgogne Franche-Comté le 22 juillet 2020 (en partenariat avec l'université de Bourgogne et le CHU de Dijon).
- 2) création d'un bâtiment pouvant accueillir les professionnels de santé ainsi que de la télémédecine.

Ce projet immobilier verra en son sein le déménagement de notre pharmacie actuelle, l'arrivée d'un opticien-optométriste et un programme de 11 logements en accessibilité (T2 au T3). Le bâtiment d'une superficie globale de 2000m² sera sur deux niveaux. Fidèle à notre politique environnementale, cette MSP sera un bâtiment à énergie positive c'est-à-dire qu'il produira plus d'énergie qu'il en consommera. Début des travaux fin juin 2021 et fin prévue à l'été 2022.



D'ici l'été 2022, une équipe de professionnels travaillant dans la pluridisciplinarité et la coordination des soins entre professionnels sera constituée : médecins généralistes, cabinet d'infirmiers, kinésithérapeute, ostéopathe, orthopédiste, orthésiste, podologue, sages-femmes avec l'école de maïeutique de l'UFR des Sciences de Santé de l'université de Bourgogne, psychologues, hypnothérapeute, sophrologue, diététicien, réflexologue, centre de prélèvement du CHU, cabinets de télémédecine, pharmacie, opticien-optométriste.



TRAVAUX DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

La salle communale a été terminée courant novembre. Des placards ont été créés pour ranger les fournitures du secrétariat et les archives en urbanisme qui prennent beaucoup trop de place dans le local à archives. Depuis, les Conseils Municipaux et les mariages peuvent se réaliser à nouveau dans cette salle.



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS CIMETIÈRE COMMUNAL

Le conseil municipal a décidé de réaliser des aménagements paysagers dans le cimetière communal de notre village situé à Bretenièrre. Les travaux ont consisté en l'enherbement des espaces et en la réalisation d'un jardin du souvenir.



RÉHABILITATION BÂTIMENTS COMMUNAUX

Toujours dans l'esprit de maintenir notre patrimoine communal, nous réhabilitons régulièrement nos locaux. Cette année, les travaux se sont concentrés sur les écoles (avec la réfection en peinture du vestiaire, du couloir et des sanitaires de l'école maternelle ainsi que le remplacement de 2 portes (1 en maternelle et 1 en élémentaire) et sur l'atelier municipal (remplacement de la porte de l'atelier communal qui permet maintenant un accès sécurisé à l'atelier municipal).



AMÉNAGEMENT DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

L'aménagement de l'espace du « city stade » se poursuit en particulier avec l'installation de tables de pique-nique, de bancs et de chaises. Un programme plus ambitieux tourné vers le sport de plein air est en cours de réflexion pour venir terminer ce projet.



TOUS LES SAMEDIS : PLACE DE L'ORME SULLY



ZE TACOS



RÉSERVEZ AU
0673639147



SÉCURISATION RD968

Nous continuons, conformément à notre plan pluriannuel, la rénovation et la sécurisation de la RD 968 et du village. Nous avons surtout travaillé cette année les éléments qui nous avaient été remontés lors des réunions de quartier à savoir la sécurité et la détérioration des trottoirs par les véhicules. Ainsi, ont été réalisés :

- ◆ Un passage piéton en face des commerces par une délimitation lumineuse du marquage au sol et la mise en place de panneaux « passage piéton » à éclat ;
 - ◆ Un signalement pour le passage piéton à hauteur de la Place de l'Orme Sully. Celui-ci permet de sécuriser davantage les enfants qui traversent la route pour prendre le bus scolaire ;
 - ◆ Des barrières le long du trottoir au niveau du tourne à gauche du canal ;
 - ◆ Des barrières en bois le long de la RD 968.
- Il reste encore beaucoup à faire en particulier pour la vitesse dans les lotissements.



07 77 88 13 10

www.cote-gourmand.com
contact@cote-gourmand.com

27, rue principale - 21110 BRETENIERE



LOGEMENTS ORVITIS LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

Les travaux des deux bâtiments gérés par Orvitis se sont terminés au printemps et les locataires ont emménagé cet été. Un décalage dû à la crise du COVID-19 qui a empêché les déménagements pendant le confinement. Tous les appartements (du T2 au T4), adaptés aux personnes à mobilité réduite, sont loués et nous avons le plaisir d'accueillir 16 nouvelles familles. Malheureusement, la crise sanitaire ne nous a pas permis actuellement de les inaugurer avec Orvitis. C'est chose retardée.



FIBRE OPTIQUE CANAL DE BOURGOGNE



L'entreprise Altitude infrastructure, chargée du déploiement de la fibre optique dans notre département est intervenue en octobre pour poser un « shelter technique » de 21 tonnes et destiné à abriter le nœud de raccordement optique qui desservira notre commune pour la fibre à la maison mais aussi les communes de Rouvres en Plaine, Longecourt en Plaine et Bretenière.



BIEN VIVRE A THOREY EN PLAINE

Document administratif pour les travaux



Permis de construire

Le permis de construire est exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante ont pour effet de :

- ◆ créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- ◆ créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m²,
- ◆ de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toutes formalités et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen du formulaire cerfa n°13406*06 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes, complétée de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis de construire.

Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la Mairie de la commune où est situé le terrain. Le délai d'instruction est généralement de 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes.



Déclaration préalable

La déclaration préalable est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Notamment pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- ◆ les travaux qui créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher (somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80m, calculée à partir du nu intérieur des murs) ou d'emprise au sol. Le seuil de 20m² est porté à 40m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est

exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,

- ◆ les travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- ◆ les travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

L'intéressé doit déclarer son projet au moyen du formulaire cerfa n°13703*06, complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

R.E.P. TAXI

CHANTERAULT Didier

06 08 62 39 66

1 Véhicule conventionné CPAM & 1 Véhicule 9 places

Siren 398 452 102—RM 21— TVA FR 01 398 452 102

Commune ROUVRES-EN-PLAINE

LA MAIRIE

HORAIRES

Lundi : 16h30-19h
Mercredi : 14h-16h
Vendredi : 10h-12h

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi : 9h-12h & 14h-19h
Mardi à jeudi : 9h-12h & 14h-16h
Vendredi : 9h-12h

Pour obtenir un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint, adressez-vous au secrétariat ou utilisez la rubrique « contactez-nous » sur le site internet de la Commune :

www.thoreyenplaine.fr

Bureau Vallée
Le discount est dans notre nature

PAPETERIE
CARTOUCHES
MOBILIER
HIGH-TECH

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

2 MAGASINS A DIJON

DIJON SUD AVENUE ROLAND CARRAZ 21300 CHENOVE - 03.80.58.18.72	DIJON NORD 10 AVENUE DE DALLAS 21000 DIJON - 03.80.30.75.11
--	--

Élagage des plantations

Chaque propriétaire riverain du domaine communal, que ce soit le long d'une route ou d'un chemin rural est tenu d'élaguer ses plantations le long de ces voies. Il est responsable des dégâts qui surviendraient du fait d'un mauvais entretien.



En effet, dans l'intérêt de la circulation et la conservation de la voirie communale, et pour des raisons de sécurité routière, mais aussi d'écoulement d'eau, les branches, racines apparentes et haies qui progressent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites des propriétés riveraines. Cette opération doit être réalisée au moins une fois par an, les meilleures saisons étant l'automne et le printemps.

Location de la salle polyvalente

Vous pouvez parrainer un habitant extérieur au village mais vous êtes toujours responsable de cette location. Le tarif sera le même que pour un habitant de Thorey en Plaine.

- ◆ Salle 1, salle 2 et cuisine : 395€
- ◆ Salle 1 et cuisine : 295€
- ◆ Salle 1 sans cuisine : 190€
- ◆ Lave-vaisselle (si cuisine) : 35€

Location de matériel

- ◆ 5 € : 1 table / 2 bancs
- ◆ 20 € : 5 tables / 10 bancs
- ◆ 40 € : 10 tables / 20 bancs (maximum)

Pour les repas de quartier (une seule fois par an et par quartier), il est possible d'emprunter gratuitement les barnums, les plateaux et tréteaux et les tables et bancs.

BALAYAGE & entretien trottoirs

La société PERRBAL qui réalise le balayage des rues, passe une fois par trimestre dans toutes les rues du village. L'entretien des trottoirs est nécessaire du point de vue hygiène et sécurité. Il est à la charge des riverains. La commune entretient les trottoirs situés le long des propriétés communales.

Aucun élément ne doit rester en permanence sur les trottoirs, les déchets doivent être mis dans les poubelles et surtout pas dans les avaloirs, afin d'éviter de boucher les égouts. En hiver, le déblaiement de la neige est également de la responsabilité des riverains. Faire un passage piéton sur le trottoir en évitant d'entasser la neige sur la route.



ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Tous les 4 mois environ, les techniciens de la société EIFFAGE interviennent pour le remplacement des lampes défectueuses et la maintenance de la centaine de foyers lumineux que compte la commune. Le coût d'une intervention supplémentaire est de 196 €. Il peut donc y avoir un petit délai d'exécution entre votre demande et la réalisation.

colruyt

prix · qualité

Votre supermarché à votre service !

Rue de la Plucharde
21110 BRETENIERE
Tél. 03 80 79 13 98



Ouvert
dimanche matin

Collect&Go
service colruyt
Mes courses en ligne

DATS 24
www.colruyt.fr

■ COLLECTE VOUS POUVEZ DÉPOSER :

- ✓ En mairie : piles usagées & objets trouvés,
- ✓ À l'école : piles & cartouches d'encre usagées,
- ✓ À la bibliothèque : bouchons plastique & liège.



■ RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser. Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre au secrétariat de Mairie muni de :

- ◆ sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- ◆ son livret de famille à jour.

À la suite du recensement, la Mairie délivre une attestation de recensement qui est nécessaire pour se présenter aux examens (baccalauréat) et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. C'est pourquoi tout changement de situation doit être signalé aux autorités militaires. Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

ATTENTION : la Mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

LA PHARMACIE

HORAIRES

- ◆ Lundi au vendredi : 9h-12h & 14h30-19h
- ◆ Samedi : 9h-12h

SANTÉ PUBLIQUE

- ◆ Un défibrillateur est accessible sur la façade de la Mairie 24h/24.
- ◆ Une trousse de secours est disponible dans chaque bâtiment communal.



MOBIPLAINE : SE DÉPLACER

RENSEIGNEMENTS :

www.thoreyenplaine.fr
& n° vert 0800213233.



Le transport à la demande sur réservation Mobiplaine est un service de la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise accessible à tous. Pour l'utiliser, il faut réserver votre voyage par téléphone au plus tard la veille de celui-ci, avant 16h30.

Le service Mobiplaine est assuré par un véhicule spécifique mis en ligne par Transdev Pays d'Or. Ce véhicule s'adapte à la clientèle et peut accueillir des personnes à mobilité réduite.

Cuisine Asiatique Maison

Les Nems Maison

Pour vos précommandes, si vous ne voulez pas attendre
06 33 39 33 36
Retrouvez-nous également sur

Livraison possible

Tous les plats que nous réalisons sont faits le jour même à partir de **viandes fraîches**, en principe, **sauf nos plats végétariens**. Nous réalisons également toutes nos farces de Nems et de samosées à partir de produits frais. Nous pouvons réaliser sur commande, deux jours avant, **des plats végétariens** ; végétariens, sans œufs, sans sorbitane...

Nous sommes présents tous les jours de 10h à 19h sur la place de la Mairie (Rue de la Plucharde).

Pour ne pas attendre et respecter les règles sanitaires, merci de bien vouloir passer vos commandes avant le mardi soir (avant 18h00) et le mercredi matin (avant 10h).

Communiquer ensemble

L'ÉQUIPE MUNICIPALE & LES THORÉSIENNES ET THORÉSIENS

LES OUTILS DIGITAUX



■ L'application Illiwap

Gratuite, sans inscription et sans aucune publicité.

Illiwap est une application universelle qui permet de recevoir sur smartphones, des informations sur la commune par exemple : travaux, cérémonies, alertes météo, événement, informations diverses. L'application est disponible sous IOS (AppStore) et ANDROID (Google Play).

1 Recherchez la commune
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de l'application.



OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

2 Suivez votre commune
Cliquez sur le bouton « SUIVRE » pour vous abonner à l'actualité de la commune.



3 Recevez les notifications sur votre smartphone
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

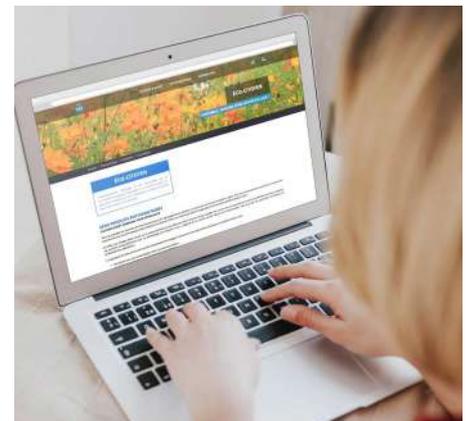


Icône de l'application quand vous avez une notification.

■ Le site internet de Thorey en Plaine

A consulter sur ordinateur, tablette ou smartphone. Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant la communes, les contacts, les actualités...

www.thoreyenplaine.fr



■ Les panneaux municipaux électroniques d'information

A l'entrée et à la sortie de Thorey, deux panneaux d'informations municipales électroniques sont disposés.

Ils informent sur toutes les informations à caractère public essentielles à la vie quotidienne et citoyenne et sur la vie municipale, intercommunale, départementale et régionale.



BOULANGERIE THORET-FLORE

32 B Route de Dijon
03.80.79.13.78.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
6h30–13h00 et 15h00–19h30

Samedi
6h30–13h00 et 15h00–19h00

Dimanche
6h30–13h00

Fermé le mercredi

LES OUTILS PAPIERS

A noter : à terme tous les outils seront digitaux. Les BIM et Éditos sont déjà accessibles sur le site internet de Thorey.

■ Les Bulletins d'Information Municipale (BIM)

Vous le recevez une fois par an (période : mai, juin) dans votre boîte aux lettres. Le BIM vous informe des réalisations de l'année précédente à Thorey.



Travaux, vie des commerces, vie associative, organisation pour vos enfants, ...

Retrouvez les précédents BIM sur le site internet de Thorey :

Onglet « Vie Municipale »
> « Bulletin d'Informations Municipales »



■ Les Éditos du Maire

Vous les recevez dans votre boîte aux lettres dès qu'une information doit être portée à votre attention ou qu'une occasion particulière se présente.

C'est une lettre du Maire écrite directement aux citoyens.

Les précédents Édito du Maire sont à retrouver sur le site de Thorey :

Onglet
« Vie Municipale »
> « Edito Municipal »



■ Les panneaux municipaux d'information

Dans le village, équitablement répartis dans les différentes zones, se trouvent des panneaux d'informations municipales. Ils permettent de vous renseigner sur la vie municipale, intercommunale, départementale et régionale, et aussi sur toutes les informations à caractère public essentielles à la vie quotidienne et citoyenne. Ces panneaux sont à l'usage exclusif de la commune.

Sur les panneaux, 2 types d'informations sont disponibles :

- ♦ une information temporellement longue, arrêtés en vigueur,
- ♦ une information régulière à cycle court, affichage dans les panneaux de chaque quartier.

Les associations et les écoles ont, elles aussi, un panneau situé sur l'entrée principale de la salle polyvalente. Celui des écoles est situé sur la façade de l'école élémentaire.

BLISS COIFFURE

32 Route de Dijon, 21110 THOREY EN PLAINE

03.80.39.87.23.

Horaires d'ouverture

Mardi et Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Mercredi : de 9h00 à 16h00

Le vendredi : de 9h00 à 18h30

Le samedi : de 8h30 à 16h00

Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance municipale composée d'élèves du CM2 au lycée. Volontaires et motivés, ils participent à la vie locale en donnant leurs avis, en montant des projets et en agissant dans l'intérêt du village.

Guidé par M. Sébastien BONIN, adjoint, l'objectif essentiel est d'analyser la place des jeunes dans notre village et leurs pôles d'intérêt qui permettront de placer « l'adolescent » au centre de notre vie collective et citoyenne mais également d'influer sur les équipements/actions à développer par la municipalité. Leurs projets sont travaillés en commission et sont ensuite soumis au Conseil Municipal « adulte » pour approbation et délibération si nécessaire.

LE BUREAU 2020-2021

Le CMJ se compose de : Théa, Érena, Moëa, Maéline, Emmie, Milla et Esteban. Le CMJ a élu Maéline GRILLOT comme Maire et Théa BONIN comme Adjoint.



Projets 2021 :

- ◆ Continuité des aménagements aux alentours du city stade,
- ◆ Vente du miel du rucher de Thorey en Plaine,
- ◆ Collecte (les bénéfices seront reversés aux restos du Cœur),
- ◆ Prochaine édition du téléthon.

TU VOUDRAIS REJOINDRE LE CMJ ?

Si tu es scolarisé entre le CM2 et le lycée, prends contact personnellement ou par l'intermédiaire du secrétariat de Mairie.

Bravo au CMJ pour leur investissement !

ACTIONS JEUNES

Plusieurs ateliers jeunes ont été proposés avec le soutien du conseil départemental de Côte d'Or qui subventionne le dispositif et sans lequel ces actions seraient impossibles.

Merci à tous les parents et enfants pour leur participation.



Planning des ateliers

SAMEDI 18 JANVIER 2020

Présents : 6 jeunes de 11 à 15 ans

« Découvre les talents que tu as en toi »

⇒ animation : la Ligue de l'Enseignement.

SAMEDI 1^{ER} FÉVRIER 2020

Présents : 5 jeunes de 11 à 15 ans

« Et si on se parlait comme ça en vrai »

⇒ animation : la Fédération Régionale de MJC.

SAMEDI 1^{ER} FÉVRIER 2020

Présents : 6 personnes de 15 ans et +

« Déjouer les Fake News »

⇒ animation : les PEP 21.

OPÉRATION

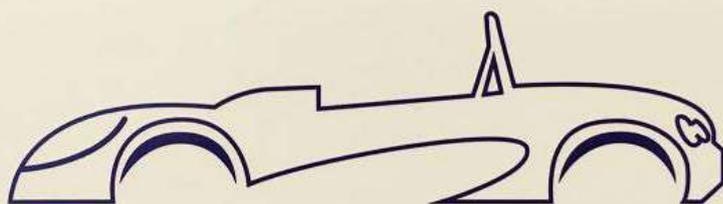
NETTOYONS LA NATURE

Organisée par le CMJ, le samedi 26 septembre, 23 personnes ont répondu présents. Ce sont près de 60kg de déchets qui ont été ramassés dont énormément de mégots (5 grandes bouteilles). La protection de la nature et de l'environnement reste une priorité pour la municipalité.



RDLs Automobiles

Mécanique - Entretien - Ventes VN - VO toutes marques



41, route de Dijon
21110 Thorey-en-Plaine

Tél. : 03 80 46 98 53
contact@rdls.fr



Bibliothèque

HENRI VINCENOT

16 Rue du Bois - THOREY EN PLAINE
Tel. : 03.80.39.84.77



2020 fût une année particulière !

Les lecteurs ont connu la fermeture pendant quelques semaines, les réservations par Internet, par téléphone, et l'ouverture en nombre limité avec masque et gestes barrières.

Malgré toutes ces contraintes, les lecteurs sont venus régulièrement puisque nous avons enregistré 4253 prêts d'ouvrages. Notre seule déception a été l'impossibilité, pour raison sanitaire, d'accueillir les classes des écoles.

Le fond de la bibliothèque s'est enrichie de



184 OUVRAGES

achetés grâce au budget alloué par la commune ! Merci.

JEUNESSE

NEW

- C'est qui chat ? (Michel Van Zeveren)
- Le grand lit de Léon (Emile Jadoul)
- Loup gris se déguise (Gilles Bizouerne)
- Chien pourri au cirque (Colas Gutman)
- Max se sent seul (Dominique de Saint Mars)
- Lili veut jouer au foot (Dominique de Saint Mars)
- Manu et Nono (Catharina Valckx)
- Lucie Trouille perd ses dents (Claire Bertholet)

...

ADOS / ADULTES

NEW

- Demain, j'ai 15 ans (Juliette Keating)
- La guerre des Lulus 6 (Régis Hautière)
- Dis, c'est quoi la discrimination ? (Patrick Charlier)
- Une farouche liberté (Gisèle Halimi)
- Les étincelles (Julien Sandrel)
- La commode aux tiroirs de couleurs (Olivia Ruiz)
- Nos résiliences (Agnès Martin-Lugand)
- La vie mensongère des adultes (Elena Ferrante)
- Les murmures du lac (Karine Lebert)
- La femme au manteau violet (Clarisse Sabard)
- L'énigme de la chambre 622 (Joël Dicker)
- Au soleil redouté (Michel Bussi)
- Impact (Olivier Norek)
- Le dernier message (Nicolas Beuglet)

...

Horaires ouverture au public

MERCREDI 13h à 17h

VENDREDI 16h30 à 19h30

ou 15h45 à 18h45 si heure de couvre-feu 19h

Inscriptions gratuites

- ◆ Habiter le village,
- ◆ Venir aux horaires d'ouverture,
- ◆ Remplir le bulletin d'inscription.

RUCHE À LIVRES

Ca bourdonne d'histoires !

En janvier 2020, nous avons installé, au niveau du parking des commerces (rue Neuve), la première ruche à livres de notre territoire. L'esthétique reprend l'aspect d'une ruche. Celle-ci s'est imposée naturellement car notre commune apporte une attention particulière à la biodiversité et l'environnement. C'est ainsi un clin d'œil au rucher de Thorey en Plaine et à toutes les actions menées en faveur du développement durable.



Ouverte gratuitement, chacun peut emprunter des ouvrages et en laisser. La philosophie est le partage et le plaisir de la lecture. Cette ruche ne se substitue en aucun cas à la bibliothèque qui reste ouverte et accessible aux jours et heures habituels.

B.O.S.S.
Aménagement

MOBILIER, SIEGES DE BUREAUX ET COLLECTIVITES

15 imp. de la Forêt Fleurie 21110 THOREY en PLAINE
Tél: 03.80.39.83.60 Mob: 06.09.75.76.50 E.mail: boss.dj@wanadoo.fr

ÉCOLE MATERNELLE

Malgré une année scolaire dans un contexte sanitaire inédit, la vie à l'école continue pour nos petits élèves. Les maîtresses : Virginie Leupard-Fisseau et Nathalie Perrin sont accompagnées de Sosthène Marie Yagappa (ATSEM) et de Clémence Thabusot (Volontaire Service Civique).

Ainsi, à la fin du mois de février, les élèves des 2 classes de la Maternelle ont pu fêter Carnaval, certes pas comme d'habitude, mais ils ont été ravis de se déguiser, de danser, de manger de délicieuses crêpes réalisées par des parents et aussi de lancer des confettis (offerts par l'A.P.E.) sur les élèves de CP !

CARNAVAL



« Une journée pleine de sourires, même cachés sous des masques, quels qu'ils soient ! »

BFC
ASSAINISSEMENT
au service de l'environnement

7j/7

Vidange fosses et bacs à graisse
Curage débouchage canalisations et puits
Nettoyage et neutralisation de cuves à fioul
Inspection vidéo

22 rue du Tissage
21470 BRAZEY EN PLAINE
06 25 99 29 47
www.bfc-assainissement.fr

S2C

Je découvre ma commune ...

Avec le retour des beaux jours, la classe de Moyens-Grands est sortie fin mars dans le cœur du village à la découverte des commerces : pharmacie, boulangerie, bureau de tabac, garagiste... Même sans entrer dans les cellules commerciales, cette sortie a permis aux élèves d'acquérir du vocabulaire sur les commerces et de mieux connaître leur village.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Comme pour tous, l'année a été marquée par la pandémie de Covid qui a bouleversé l'organisation des écoles. Nous avons malheureusement dû annuler les sorties et les festivités.

Malgré le contexte nous avons pu maintenir la venue du **PÈRE NOËL** et **LES FÊTES DE CARNAVAL**. Nous avons aussi eu à cœur de maintenir **la liaison entre les GS de maternelle et les CP** avec l'échange de jeux fabriqués par les élèves, de montages audio et vidéo.

LA JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Ce fut l'un des temps forts de l'année avec un temps d'analyse de la Charte puis un temps d'appropriation avec la réalisation de Galet de la Laïcité. Chaque élève a choisi un mot qui représentait pour lui la laïcité, il l'a écrit sur un galet qu'il avait préalablement peint. Les galets seront déposés dans différents lieux du village.



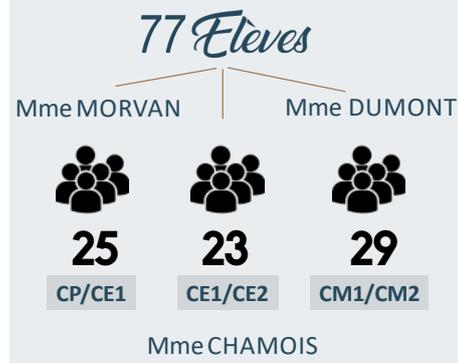
Les CM2 ont créé **une scénette** pour expliciter chaque article, qu'ils ont ensuite joué devant les autres classes. Nous espérons que le contexte sanitaire permettra cette année la tenue de la kermesse.

École de musique

📍 Les cours ont lieu à l'école maternelle ou à la Maison des associations (14 rue du bois) pour le piano.

En cette année 2021, l'École de Musique de Thorey continue de maintenir son activité pour accueillir au mieux ses élèves dans l'ensemble de ses disciplines. Pour rappel, l'école de musique propose à l'année une multitude de formules pour que chacun y trouve son plaisir : des cours collectifs pour partager en groupe les joies de l'expression musicale (éveil musical, chorale, formation musicale) mais aussi des cours particuliers pour ceux qui souhaitent un suivi plus personnalisé (guitare, piano).

Évidemment l'année a été particulière en raison de l'épidémie. Les professeurs ont dû sans cesse réinventer les cours en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires et des interdictions d'accueil du public. Depuis la fin de l'année 2020, les établissements culturels ne peuvent malheureusement plus accueillir les élèves majeurs dans leurs locaux. Pour ces raisons, la chorale a notamment été contrainte d'être suspendue et les cours instrumentaux pour adultes continuent dorénavant uniquement en visio. Malgré ces changements importants, nous gardons la joie de voir que les élèves restent motivés et qu'ils progressent en dépit de ces modalités bien différentes des cours habituels. Nous continuons ensemble d'insuffler une énergie positive afin que les cours de musique, dans cette période parfois morose, puissent demeurer un espace d'expression privilégié, une parenthèse dorée, un échappatoire... un défouloir aussi ! Nous saisissons la chance de pouvoir poursuivre cette activité artistique en présentiel pour la grande majorité de nos cours alors que d'autres disciplines (le sport, la danse notamment) restent encore à l'arrêt.



Les enfants ont fait preuve de beaucoup d'adaptabilité face aux changements réguliers apportés au protocole sanitaire. **Nous tenons à les remercier pour leur bonne humeur et leur respect quotidien des règles sanitaires.**

LA REMISE DES DIPLÔMES DES CM2

Avant la fin de l'année scolaire, avec Jacques MORÉ (conseiller municipal délégué), le Maire, a remis un diplôme de fin d'année d'études à l'école de Thorey en Plaine à tous les élèves de CM2. Celui-ci vient clore plusieurs années d'éducation et signe un rite de passage avec le collège.



Nous espérons que la situation sanitaire future puisse permettre aux auditions musicales que propose chaque année l'École de Musique de se tenir en cette fin d'année scolaire. Ce serait une belle récompense pour les élèves d'avoir ainsi l'opportunité de montrer à leurs proches et au public le résultat de leur travail et de leur abnégation.



Si les cours proposés par l'École de Musique vous intéressent, n'hésitez pas à vous renseigner au près de la mairie afin de réserver au plus vite votre place pour la rentrée prochaine : mairie@thoreyenplaine.fr. Tél. : 03.80.79.12.79

LE CENTRE SOCIAL intercommunal

📍 12 rue de Franche Comté - 21110 GENLIS
☎ Tel. : 03.80.47.29.99

Le Centre Social Plaine Dijonnaise (CSPD) est un équipement de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, situé sur la commune de Genlis. Il fonctionne avec une équipe de 4 salariés et 30 bénévoles, tous attentifs à vos demandes et à vos initiatives. Il est ouvert à toutes les générations qui habitent le territoire de la Plaine Dijonnaise. Le CSPD est un lieu d'échange, de partage et de soutien qui favorise les rencontres et les solidarités entre les habitants et permet la mixité au travers l'animation de la vie sociale locale.

ACCUEIL

Lundi* : 13h30 - 18h
Mardi : 8h45 - 12h et 13h30 - 17h
Mercredi : 8h45 - 12h et 13h30 - 18h30
Jeudi : 8h45 - 12h et 13h30 - 17h
Vendredi : 8h45 - 12h et 13h30 - 18h

*L'accueil est fermé le lundi matin sauf pour l'activité Bougeothèque. Plus d'informations sur : www.plainedijonnaise.fr ou la Page Facebook



ACTIVITÉS PROPOSÉES

- ◆ Loisirs pour les adultes/séniors (Marche, Initiation informatique, peinture, tricot, danse en ligne, jeux, chorale, jardinage, vidéo, photo, club informatique, cuisine, sorties et séjour).
- ◆ Loisirs pour les parents/enfants (Bougeothèque, matins-douceurs, éveil musical, Récré-famille, sorties et week-end).
- ◆ Soutien aux parents (Échanges sur les questions de parentalité, accompagnement scolaire).
- ◆ Accompagnement solidarité (ateliers, aide administrative, aide à l'apprentissage du français).
- ◆ Événements annuels (Apéro-concert, Fête du jeu, Fête de la musique, Journée portes-ouvertes, Repas des adhérents), fête du jeu, fête de la musique, journée portes-ouvertes, repas des adhérents).

ADHÉSIONS

Personne seule : 10€ / Famille : 17€.
Un tarif réduit est proposé sur présentation d'un justificatif.



LE POINT RELAIS EMPLOI

Proche des habitants et des entreprises du territoire de la Plaine Dijonnaise

📍 12 rue de Franche-Comté - GENLIS

**VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI, STAGE, ALTERNANCE ?
VOUS ENVISAGEZ UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE ?**

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h à 12h30 et 13h30 à 17h (16h le vendredi)
Tél : 03.80.47.29.95 / emploi@plainedijonnaise.fr

➔ Nous sommes à vos côtés et vous proposons :

- ⇒ Un point sur votre situation : entretiens individuels et personnalisés, orientation vers nos partenaires.
- ⇒ Un accompagnement dans vos démarches en lien avec l'emploi et la formation : CV, lettres de motivation, dispositifs d'aide et d'insertion, accès à l'outil informatique, etc...
- ⇒ La possibilité de participer à des informations collectives, des forums de l'emploi, des formations, des ateliers.
- ⇒ Un accueil adapté aux besoins des jeunes de moins de 26 ans du territoire, avec la présence d'un conseiller de la Mission Locale.
- ⇒ Un accès gratuit à la plateforme numérique pour l'emploi : envoi de candidatures spontanées aux recruteurs potentiels.

**VOUS ÊTES À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX SALARIÉS,
APPRENTIS OU STAGIAIRES ?**

➔ Nous vous accompagnons et vous offrons :

- ⇒ Une aide en matière de recrutement : diffusion des annonces auprès d'un public ciblé.
- ⇒ Une mise à disposition d'un réseau de candidats à l'emploi par le biais de notre CVthèque.
- ⇒ Une participation active à l'organisation de forums de l'emploi et des mises en relation avec les partenaires institutionnels.
- ⇒ Un accès gratuit à la plateforme numérique pour l'emploi : outil performant de recrutement de candidats par profil de compétence, via l'espace recruteur.



LUTTONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SMICTOM) gère la collecte et le traitement des déchets de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de quatre communes de la Communauté de Communes Norges et Tille. Notre syndicat couvre 26 communes soit près de 30 000 habitants.

? NOS MISSIONS

- ◆ Collecte des bacs granat (ordures ménagères) et bacs de recyclage (bleu/Jaune) en régie via notre service collecte.
- ◆ Collecte du verre et du textile en PAV (Point d'Apport Volontaire)
- ◆ Traitement des Ordures Ménagères (bac granat) via l'usine d'incinération des ordures ménagères Dijon Métropole.
- ◆ Traitement des déchets recyclables (bac bleu/ jaune) via le centre de tri de Dijon Métropole.
- ◆ La gestion en prestation de 4 déchèteries situées à Arc sur Tille, Genlis, Izier et Longecourt en Plaine.
- ◆ La gestion d'un quai de transfert des ordures ménagères situé à Genlis.
- ◆ Le pilotage d'un Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) visant à réduire la quantité de déchets sur le territoire : sensibilisation des scolaires et du grand public aux enjeux environnementaux, compostage collectif et partagés, eco-exemplarité des collectivités, promotion de la 2^e vie des objets et de la réparation, communication.



▶▶ ÉQUIPE ◀◀

Agents techniques, administratifs et élus du SMICTOM



Heures d'ouverture des déchèteries

	heures d'été Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	heures d'hiver Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Déchèterie de GENLIS Impasse Joseph Cugnot Tel : 03.80.31.58.79	lundi, mardi, mercredi et jeudi : 14h00 – 19h00 vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 19h00 samedi : 9h00 – 13h / 14h00 – 19h00	lundi, mardi, mercredi et jeudi : 14h00 – 17h00 vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 samedi : 9h00 – 13h / 14h00 – 17h00
Déchèterie de LONGECOURT Rue du Pré Omer Tel : 06.78.06.80.53	lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h00 – 19h00 samedi : 9h00 – 12h / 14h00 – 19h00	lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h00 – 17h00 samedi : 9h00 – 12h / 14h00 – 17h00
Déchèterie d'ARC-SUR-TILLE Route d'Orgeux Tel : 06.85.71.10.33	lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h00 – 19h00 samedi : 9h00 – 12h / 14h00 – 19h00	lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h00 – 17h00 samedi : 9h00 – 12h / 14h00 – 17h00
Déchèterie d'IZIER Lieu dit Paquier Vanin Tel : 03.80.31.26.57	lundi : 9h00 – 12h mercredi, vendredi : 14h00 – 19h00 samedi : 9h00 – 12h / 14h00 – 19h00	lundi : 9h00 – 12h mercredi, vendredi : 14h00 – 17h00 samedi : 9h00 – 12h / 14h00 – 17h00

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES



Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont des structures qui accueillent les enfants pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. Les tarifs sont basés sur le taux d'effort appliqué en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition de la famille.



Planning d'activités sur le site de la Communauté de Communes ⇒ www.plainedijonnaise.fr

Des séjours sont aussi organisés tout au long de l'année afin d'offrir aux enfants et aux jeunes, un réel dépaysement tout en assurant des conditions de confort optimum.

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (3-13ans)

Un accueil périscolaire, installé dans les locaux de la salle des fêtes à Thorey-en-Plaine, est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces temps d'accueil fonctionnent durant la période scolaire, du lundi au vendredi. Ils sont encadrés par des directeurs diplômés ou stagiaires et des animateurs, dans le respect de la réglementation.

Il s'agit des heures qui précèdent et suivent les classes

7h15 à 8h50 — 12h à 13h30 — 16h30 à 19h

Temps d'accueil du matin
(avant la classe)

Temps méridien
(comprenant un temps de restauration + un temps d'activités au choix sur différents ateliers ludiques)

Temps d'accueil du soir
(immédiatement après la classe)

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (3-13ans)

L'accueil de loisirs extrascolaire accueille votre enfant chaque mercredi scolaire et durant les vacances, tous les jours de la semaine de 7h15 jusqu'à 19h00. Suite à une hausse des effectifs sur le territoire et à la crise sanitaire, les enfants scolarisés à Thorey-en-Plaine sont accueillis sur place, à la salle des fêtes.

Pour chaque période de vacances, les familles ont la possibilité de choisir le lieu d'accueil qui peut varier, selon les différentes périodes. Tous les détails, liés à l'organisation des vacances, sont présentés dans le mode d'emploi des vacances, mis en ligne pour chacune des périodes d'inscription prévues à cet effet, sur le site de la Communauté de Communes.



Modalités administratives

Aucun enfant ou jeune ne peut être accueilli sans dossier administratif complet, qui permet l'inscription aux différents temps d'accueil de l'année. Cette démarche s'effectue en ligne, via l'Espace Famille, ou au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Elle est valable pour l'année scolaire en cours, de septembre de l'année N au mois d'août de l'année N+1, et doit donc être renouvelée chaque année.

Centre de Facturation Unique (Pôle Enfance Jeunesse)

3 Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
03.80.37.81.82 / cfu@plainedijonnaise.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la Plaine Dijonnaise

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'animation, de rencontre, et de formation à destination des professionnel-le-s Assistant-es Maternel-le-s, des parents et des enfants.



Organisées par le RPE de la Plaine Dijonnaise, les matinées d'éveil contribuent pleinement au développement des enfants en proposant des activités variées et adaptées, et constituent pour les Assistant-e-s Maternel-le-s des moments privilégiés de rencontre et de partage entre professionnel-le-s.

Ces matinées permettent d'observer les enfants, de les voir évoluer, et servent de support de transmission auprès des parents en fin de journée.

La Commune de Thorey en Plaine et le RPE de la Plaine Dijonnaise vous donnent donc rendez-vous tous les quinze jours, à la Salle Polyvalente (Esplanade Rue du Bois, à Thorey en Plaine). Des modules de motricité et une panoplie de jeux pédagogiques attendent les enfants pour leur plus grand plaisir.

 Julie CAMUS (Animatrice RPE)
03.80.47.29.90 / rpe@plainedijonnaise.fr
(antenne RPE à Thorey en Plaine au 18 rue du Bois)

Plus d'informations ⇨ www.plainedijonnaise.fr

MISSIONS ENVERS LES FAMILLES

- Accompagner dans la recherche d'un mode de garde adapté (mise à disposition de la liste des Assistant-e-s Maternel-le-s agréé-e-s, accueil collectif en Multiaccueils Petite Enfance ...),
- Informer, accompagner et orienter les parents employeurs dans les démarches administratives, juridiques et relationnelles (contrat avec les Assistant-e-s Maternel-le-s, ...),
- Apporter écoute et soutien dans l'éducation des enfants (réunions à thèmes, entretiens individuels...).

MISSIONS ENVERS LES PROFESSIONNEL-LE-S ASSISTANT-E-S MATERNEL-LE-S

- Informer, accompagner et orienter dans les démarches administratives, et juridiques, via des permanences téléphoniques, ou des rendez-vous avec l'animatrice RPE,
- Rompre l'isolement lié à l'accueil à domicile,
- Échanger sur les pratiques professionnelles et de contribuer à la professionnalisation (ateliers d'éveil, Réunions à thèmes, formations...),
- Informer sur les métiers de la Petite Enfance, les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers (Validation des Acquis et de l'Expérience...).

MISSIONS ENVERS LES ENFANTS

Favoriser la socialisation et l'épanouissement des jeunes enfants grâce aux ateliers d'éveil.



Multiaccueil PETITE ENFANCE



Le Multiaccueil Petite Enfance (MAPE) Sud peut accueillir **20 jeunes enfants** au sein d'espaces chaleureux pour jouer, manger ou encore se reposer.



Votre enfant est sous la responsabilité d'une **équipe de professionnelles** de la Petite Enfance qualifiée, qui fait vivre un projet éducatif, avec comme priorité, le respect du rythme individuel de votre enfant.

La priorité d'accueil est donnée aux familles résidant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise. Le tarif, basé sur le taux d'effort, est proportionné aux ressources et à la composition de la famille, et comprend les couches et les produits de soin et d'hygiène, ainsi que les repas et les goûters (hors lait premier âge). La gestion des deux Multiaccueils Petite Enfance (à Genlis et à Thorey-en-Plaine) a été confiée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à un délégataire, la société « Crèches People & Baby ».

MULTIACCUEIL SUD

26 route de Dijon - THOREY EN PLAINE
Ouvert du lundi au vendredi (7h30 à 18h30)

09.70.21.07.63
mapesud@plainedijonnaise.fr



■ INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en remplissant le formulaire que vous trouverez sur **www.plainedijonnaise.fr** (rubrique multi-accueil) ou en contactant la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise.

Pour la prochaine rentrée 2021-2022, les inscriptions sont closes, mais des accueils occasionnels restent toujours possibles tout au long de l'année.





Avant de devenir un groupe de musique de reprises reconnu sur Dijon et la région Bourgogne-Franche Comté, Amné'zik est d'abord un groupe de copains !

Le groupe est né à Thorey en Plaine, avec la création en 2011 de l'association « Les Fans d'Amné'zik » (créée pour la promotion de la musique vivante et de sa pédagogie), et aujourd'hui, plus de 200 concerts ont été joués et souvent à guichets fermés, comme ils disent.... (La Jamaïque, le Brighton, le M'Beer, le Melkior, American Way, Hôtel le Central, etc.).

Le groupe a toujours plaisir d'animer le bal du 14 juillet à Thorey et de participer au Téléthon organisé par les jeunes de Thorey.

Les membres, sont en majorité originaires de Thorey en Plaine, Dominique BOUILLOT le clavier, Christophe MACLE le batteur, ainsi que Renald PICARD le chanteur / guitariste et président de l'association, habitent toujours notre village. Fin 2019, Pauline, professeur de chant et cheffe de chœur, a rejoint le groupe au chant lead et... au violon, pour apporter de nouvelles couleurs musicales.

Amné'zik se produit aussi pour des soirées privées de particuliers, comité d'entreprise, municipalités et associations.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'APE existe depuis bientôt 17 ans. Son but est de récolter des fonds en organisant diverses manifestations. Les bénéfices sont ensuite reversés aux écoles maternelle et élémentaire à chaque début d'année scolaire afin de financer les sorties, les spectacles, animations ou encore matériel qui font la joie et l'épanouissement de nos enfants.

Malheureusement, l'an passé, la crise sanitaire a bouleversé la vie associative et nous n'avons pu mener nos actions comme nous le souhaitions. Le traditionnel défilé de carnaval a été annulé et s'en sont suivies les annulations du marché aux fleurs et de la kermesse, les deux plus grosses manifestations de l'APE. Nous avons donc été privés de moments festifs et de rentrées d'argent pour les écoles. Ne voyant pas la situation s'améliorer, nous avons maintenus quelques actions comme la vente de sapin, les ventes de chocolats de Noël et de Pâques, et la vente de vins. Les dons aux écoles ont été moins importants mais nous avons tout de même pu participer à l'achat de jeux de cour pour l'école maternelle et nous espérons pouvoir financer le cycle piscine des CM1-CM2 qui devrait démarrer ce printemps.

Nous avons également offert une petite participation lors du goûter de carnaval de l'école. Nous gardons toutefois espoir afin de pouvoir vous accueillir le 9 mai prochain pour notre marché aux fleurs 2021 et surtout organiser notre kermesse le 26 juin afin de terminer cette année sur une note de joie et d'optimisme et partager un bon repas réalisé par le food-truck Foodies Dijon !

Merci aux bénévoles

Sans les parents bénévoles, toute cette aventure ne serait pas possible. Qu'ils soient membres de l'association ou qu'ils donnent un peu de leur temps libre lors des manifestations, nous avons besoin d'eux et nous les remercions sincèrement. C'est grâce à leur dévouement que les différentes manifestations sont un succès et que nous pouvons offrir autant de choses à nos enfants. Dès que la situation sanitaire sera plus propice, nous aurons encore plus besoin de vous !

LE BUREAU : Vincent Michaux (Président), Stéphanie Marchand (Vice-présidente), Olivier Lorenzo (Secrétaire), Thierry Belleil (Trésorier)



« Si vous voulez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus ! Sautez le pas et venez à notre rencontre, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons ! »



L'association Loisirs Animation existe depuis 44 ans et est constituée d'une centaine de membres, répartis dans les différentes sections. Depuis 1 an déjà, comme beaucoup d'autres associations, à cause de la pandémie mondiale du COVID19, Loisirs Animations n'a pu assurer auprès de ses adhérents les activités prévues. Nous espérons pouvoir reprendre ses activités le plus tôt possible. Nous vous tiendrons au courant le moment venu.



Les cours de renforcement musculaire et step, après seulement 2 séances, se sont arrêtés.

HOMMAGE

Nous avons à regretter le décès de deux de nos membres : **Jean-Claude GUETTIER**, doyen de notre association avec 43 années de présence, un des fondateurs de l'Association, ainsi que **Gilles MAREY**, membre du bureau et responsable du voyage au Parc des oiseaux à Pérouges et Villers les Dombes.

Les différentes sections sont restées au repos :
- Plus de sorties marches, ni de jeux de société pour Temps Libre,
- Plus de répétition pour la section Cabaret et les différentes manifestations prévues telles que le Marché de Noël, les soirées Théâtre et Chorale, le voyage à Villers des Dombes n'ont pu être réalisées.



Nous avons accompagné nos moniteurs au maximum (salaires, indemnités), sachant qu'aucun cours n'a été assuré.



Deux fois par semaine les enfants de 0-3 ans peuvent venir s'amuser à la Ruchette accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial (assistante maternelle, grands-parents, etc.)

Les enfants y trouvent un espace de jeu sécurisé où ils apprennent petit à petit à rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes. Ils s'ouvrent à la vie, mais aussi à la séparation future : l'école.

Diverses activités sont proposées : peinture, pâte à modeler, gommettes, perles... mais aussi tout simplement le jeu avec les autres et le partage. Nous fêtons chaque anniversaire, le Père Noël vient nous rendre visite pour la plus grande joie des enfants.

Pour carnaval les petits se déguisent parfois pour la première fois et dégustent quelques beignets et une chasse aux œufs est organisée au moment de Pâques. L'important c'est avant tout que l'enfant s'amuse, se diverte dans la bonne humeur et s'ouvre au monde extérieur.





CIRCULATION & STATIONNEMENT

La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. Sur le massif de la forêt domaniale d'Izeure, toutes les routes forestières sont fermées à la circulation. La présence d'une barrière forestière et d'un panneau B0, indiquent que la circulation est interdite à tout véhicule dans les deux sens. Le non-respect de cette interdiction constitue une infraction forestière. De même que la circulation et le stationnement en forêt en dehors des routes et des chemins est interdit et constitue également une infraction forestière.



CUEILLETTE

Dans la pratique, les ramassages familiaux sont tolérés en forêt domaniale. Le caractère familial de la récolte, se déduit des quantités prélevées qui doivent correspondre à la consommation d'un ménage. Tout ramassage organisé permettant à un groupe de personnes de récolter plusieurs kilos de fruits, champignons, muguet, etc ...ne peut plus être considéré comme « familial ». S'ils sont manifestement effectués dans un but commercial, ils sont passibles de poursuites. Ces cueillettes doivent se dérouler dans le respect du milieu naturel.



CHASSE

La chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts, car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité. La saison de chasse est ouverte jusqu'à fin février. Pour connaître les jours chassés, enseignez-vous en mairie, ou sur le site de la DDT. Sur place, en forêt, en préparation et lors des battues, des panneaux mobiles « chasse en cours » sont placés par les chasseurs sur les principaux chemins. Par sécurité, il est demandé de ne pas pénétrer dans ces secteurs délimités par ces panneaux. Enfin, il est recommandé d'adopter une tenue voyante ou de porter le fameux gilet jaune.



32 B route de Dijon
21110 Thorey en plaine
03.80.39.86.56

Epilation
Soins du corps
Soins visage
Beauté des mains & pieds



contact.sijolie@gmail.com / sijolie-institut.fr



RESPECT DES USAGES DIVERS

◆ Les exploitations forestières : En forêt publique, un plan d'aménagement établi sur 20 ans organise les coupes et travaux forestiers. Les outils utilisés pour les travaux en forêt sont extrêmement dangereux. Pour sa propre sécurité et celle des forestiers, le public doit impérativement se tenir en dehors des chantiers.

◆ Les déchets en forêt : Les déchets polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux, et parfois pour l'homme. Le traitement des déchets représente un coût important pour la société. Abandonner des déchets en forêt est passible d'amende.

◆ Les feux en forêt : Les feux de forêt sont souvent provoqués par des négligences. Dangereux pour les promeneurs et les riverains, le feu détruit aussi la forêt et les animaux. L'introduction de feu en forêt est passible d'amende, voire de peine plus lourde en cas d'incendie.

◆ Les animaux de compagnie : Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances.

La réglementation impose de garder les animaux de compagnie à moins de 100m et sous un contrôle direct (pas de divagation). De plus, du 15 avril au 30 juin, pendant la saison des naissances, il est obligatoire de tenir son chien en laisse en forêt.

◆ Le partage de l'espace : La forêt est un espace privilégié pour pratiquer de multiples activités. C'est également un lieu de travail pour les forestiers, bûcherons, naturalistes, chercheurs et éducateurs. Il est important d'être attentifs aux autres et de respecter la diversité des pratiques de chacun et le travail des professionnels de la forêt.



LA DAME
D'AQUITAINE

23 place Bossuet
21000 Dijon
www.ladamedaquitaine.fr



RESTAURANT GASTRONOMIQUE

Dans une crypte du XIII^{ème} siècle, découvrez une cuisine qui met à l'honneur notre région et nos producteurs.



CIVISME

LE SAVOIR VIVRE

D'une manière générale, il est important pour la vie sociale de notre village de respecter les règles classiques de savoir-vivre, notamment :

- ◆ Éviter les bruits de moteurs excessifs et répétitifs en période diurne et nocturne ;
- ◆ Prendre toutes les mesures pour éviter les aboiements des chiens conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 ;
- ◆ Tenir son animal en laisse : aucun animal ne doit divaguer sur la voie publique. Ceux potentiellement dangereux doivent être muselés ;
- ◆ Prendre les dispositions pour ramasser les déjections des animaux lors de leurs promenades quotidiennes ;
- ◆ Prendre les dispositions pour éviter les odeurs excessives et/ou anormales qui peuvent importuner le voisinage ;
- ◆ Respecter les stationnements des véhicules en utilisant d'abord les places dédiées dans chaque propriété et en se garant correctement et strictement sur les parkings extérieurs prévus à cet effet ;
- ◆ S'assurer que toutes les activités de loisirs s'effectuent dans le respect des règles de sécurité.

BRICOLER ET JARDINER CHEZ SOI

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que des tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses etc.) ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :
8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Le samedi :
9h à 12h et 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :
10h à 12h seulement

Arrêté Municipal du 22 novembre 1995 & Arrêté Préfectoral du 16 juin 1999



PROTECTION DES CAMBRIOLAGES DANS LES RÉSIDENCES

Bonnes pratiques
en cas d'absence

- ◆ Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux ;
- ◆ Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absents longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile ;
- ◆ En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux ;
- ◆ Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé ;
- ◆ En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité ;
- ◆ Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler ;
- ◆ Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale ;
- ◆ Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre ;
- ◆ Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

EN CAS D'URGENCE,
COMPOSEZ LE :



Et ne modifiez rien
dans votre habitation
avant l'arrivée des
forces de l'ordre.

NUMÉROS UTILES

MAI 2021 - BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE n°12

Mairie..... 03.80.79.12.79
Bibliothèque..... 03.80.39.84.77
École Maternelle..... 03.80.79.19.80
École Élémentaire..... 07.66.02.32.41

Relais Petite Enfance..... 03.80.72.63.29
SMICTOM (collecte des déchets)..... 03.80.37.84.85
Intercommunalité Genlis..... 03.80.37.70.12
Maison de l'emploi..... 03.80.37.11.05

Trésor Public Genlis..... 03.80.37.70.53
Préfecture Côte-d'Or..... 03.80.44.64.00
Conseil Régional..... 03.80.44.33.00
Conseil Départemental..... 03.80.63.66.00

SAUR (eau et assainissement)..... 03.70.48.80.09

HABELLIS (logement social)..... 03.80.68.28.00
ORVITIS (logement social)..... 0810.021.000
ENEDIS Dépannage et urgence électricité
(ex ERDF et EDF)..... 09.72.67.50.21
France TELECOM Dépannage..... 0800.10.14.21
GRDF Urgence Gaz..... 09.69.36.35.34

SAMU / Urgence..... 15
Pompiers..... 18
Police secours..... 17
Gendarmerie Genlis..... 03.80.47.98.40
Connaître la pharmacie de garde..... 3237

Drogue, alcool, tabac Info Service..... 113
Allo Enfance Maltraité..... 119
SIDA Info Service (appel gratuit)..... 0800.36.66.36
Croix Rouge Ecoute..... 0800.85.88.58
Centre Anti Poisons..... 03.80.29.37.97
Alcooliques anonymes (24h/24)..... 03.80.30.27.00
Accueil d'urgence Femmes/Familles..... 03.80.71.56.91
Accueil d'urgence Hommes/Femmes.... 03.80.71.16.39

SITES INTERNET UTILES :

Commune de Thorey en Plaine
www.thoreyenplaine.fr

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
(intercommunalité)
www.plainedijonnaise.fr

Administration française et démarches en ligne
www.service-public.fr

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
<https://www.bourgognefranche-comte.fr>

Conseil Départemental de Côte-d'Or
www.cotedor.fr

MERCI À TOUS LES ANNONCEURS :

AMR (p°6), Avenir Bureautique (p°7), BFC Assainissement (p°22), Bliss Coiffure (p°19), Boulangerie Thoret Flore (P°18), Bourion Frères (p°10), BOSS (p°21), Bureau Vallée (p°16), Colruyt (P°17), Eurovia (p°6), La Caravane Gourmande (p°14), La Caravella (p°12), La Dame d'Aquitaine (p°30), Les Nems de Nath (p°17), Pedron Couverture (p°11), RDLS Automobiles (P°22), R.E.P. taxi (p°15), SAS ETS Pedron (p°8), Si Jolie (P°30), Tabac La Clé des Champs (P°16), Ze Tacos (p°13).